



## Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Département de la Gironde

*Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015*

### APPEL À INITIATIVES 2023

Date limite de dépôt : 15 juin 2023

**Nom de la structure :** Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile CCAS - Ville de Mérignac

**Intitulé de l'Action :** Accompagnement à la mise en œuvre du programme « Aidants, Aidés une qualité de vie à préserver » Carsat Aquitaine.

**Thème :** Actions collectives et individuelles de prévention des risques professionnels.

**Financement sollicité auprès de la CDF :** Intervention d'un cabinet d'ergonomie. Animation du programme. Aides techniques. Diagnostics Ergothérapeutes. Ateliers Equilibre et Cognition. Formations. Théâtre Forum.

## Dossier de candidature

### *Informations pratiques*

#### Contact

Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter en nous adressant un mail à : [conferencedesfinanceurs@gironde.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@gironde.fr)

#### Envoi du dossier

Date limite de réception des dossiers de candidature : **15 juin 2023**

Le dossier dûment complété est à envoyer par voie électronique et/ou postale, sous la référence : **Candidature appel à initiatives Conférence des Financeurs de la Gironde**

- Par mail de préférence, joindre le dossier de candidature complété, à l'adresse suivante : [conferencedesfinanceurs@gironde.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@gironde.fr)

**ATTENTION : vous devez obligatoirement recevoir un accusé réception de dépôt de votre dossier par mail, preuve de réception du dossier. En cas de non réception, contactez-nous dans les meilleurs délais.**

- Par courrier, le dossier de candidature complété à l'adresse suivante :

Département de la Gironde  
Pôle Solidarité Autonomie  
Service de la coordination, des partenariats et du schéma de l'autonomie  
Immeuble Gironde Egalité  
1 esplanade Charles de Gaulle  
CS 71223 33074 Bordeaux Cedex

### *Documents à joindre impérativement*

- Identification de la structure
- Fiche « présentation de l'action »

- Budget de l'action (s'il s'agit d'un renouvellement en tenant compte des fonds dédiés et de la reprise sur fonds dédiés cf dossier de candidature)
- Suivi et évaluation du projet
- Fiche « Certificat d'engagement »
- Bilans des actions précédentes, le cas échéant
- Etat des demandes de cofinancements (justificatifs des demandes de financements et des réponses éventuelles)
- Devis
- RIB
- Comptes de résultats et bilans des 3 dernières années

**ATTENTION : Seuls les dossiers complets seront instruits et présentés en réunion de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Gironde**

# 1 - Identification de la structure

Identification de la structure, du représentant légal et de la personne qui pilote le projet (référent opérationnel).

## LA STRUCTURE

Nom (association/structure) : **Service Polyvalent d'Aide et de Soins Á Domicile**

**Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Mérignac**

**Sigle : SPASAD – CCAS.**

Type de structure (association, collectivité territoriale, établissement scolaire, accueil collectif de mineurs,) : **Etablissement Public.**

Adresse du siège social : **60 avenue de Lattre de Tassigny**

Code postal : **33700**

Commune : **Mérignac**

Téléphone : **05 56 55 66 58**

Courriel : **action.sociale@merignac.com**

N° SIRET/SIREN : **263 302 770 00015**

Code NAF (APE) **86 90**

## LE RÉPRESENTANT LÉGAL

Nom : ANZIANI

Prénom : Alain

Fonction : Président du CCAS

Téléphone : 05 56 55 66 58

Courriel : [action.sociale@merignac.com](mailto:action.sociale@merignac.com)

## LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

Nom du référent opérationnel : LAFAYE

Prénom : Pascale

Fonction : Chef du SPASAD

Téléphone fixe : 05 56 18 88 07

Téléphone portable : 06 22 22 72 07

Courriel : soins.domicile@merignac.com

## 2- FICHE « Présentation de l'action »

Présenter l'action et donner tous les arguments ou renseignements qui peuvent montrer la validité du projet. Des documents plus détaillés peuvent être joints à part.

<b>TITRE DU PROJET</b>	<p>Accompagnement à la mise en œuvre du programme « Aidants, Aidés une qualité de vie à préserver » Carsat Aquitaine.</p> <p>Thématiques : Accompagnement à la démarche – Aides techniques – Animation du programme-Diagnostics en ergothérapie-Formation prévention – Théâtre Forum.</p>
<b>DIAGNOSTIC / CONTEXTE</b>	<p><b>La politique de prévention des risques professionnels, un objectif prioritaire pour les services du CCAS de Mérignac.</b></p> <p>La prévention des risques au domicile pour le bénéficiaire et les intervenants contribue à la réduction de la pénibilité des interventions et prévient la perte d'autonomie des bénéficiaires ou permet leur maintien à domicile dans des conditions de sécurité.</p> <p>Les salariés du secteur de l'aide à domicile sont très touchés par les troubles musculosquelettiques. Ces troubles sont notamment liés aux transferts et à la mobilisation des personnes.</p> <p>Les aides techniques, dans le secteur à domicile permettent à la fois de préserver l'autonomie de la personne dans son domicile, de sécuriser ses transferts, ses déplacements et de soulager les intervenants au domicile.</p> <p>Toutefois, l'aide technique doit être appropriée aux besoins de la personne aidée, de l'intervenant ainsi qu'au logement.</p> <p>Fort de ces constats, la CARSAT Aquitaine propose une démarche qui vise à prévenir les situations de vie et de travail à risque, grâce notamment à la mise en place d'aides techniques pour donner suite à un diagnostic des risques à domicile.</p> <p>Le Service d'aide et d'Accompagnement à Domicile en place depuis 1976 et le Service de Soins Infirmiers créé en 1982 sont rentrés dans une expérimentation SPASAD depuis le 30 juin 2017.</p> <p>En accord avec les données nationales connues qui mettent en exergue la hausse des absences dans ce domaine d'intervention, ces secteurs ont un taux d'absentéisme élevé. De plus la pyramide des âges élevée associée à une précarité réelle du secteur nous obligent à outiller le service pour accompagner au mieux les agents dans leur quotidien.</p> <p>Le SPASAD est déjà engagé autour d'une prise en compte de la santé et de la sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Prise en compte des risques psychosociaux</b> : Dans le cadre du projet de service du SAAD, des groupes de parole ont été créés pour permettre la prévention des risque psycho sociaux ainsi qu'une prise en compte de la charge mentale liée aux spécificités des missions du domicile.</li></ul>

	<p><b>Prise en compte des risques musculo squelettiques</b> : Avec l'expérimentation SPASAD des appels à projet permettent depuis 2017 d'obtenir des financements pour l'intégration d'ergothérapeutes et de psychologues au sein des équipes qui concourent à la prise en compte des réalités de terrain des agents. Des visites à domicile d'ergothérapeutes permettent de proposer des aides techniques et des aménagements à destination des usagers mais également le suivi des agents dans l'exercice de leurs missions.</p> <p>Très impliqué dans la prévention des risques professionnels, le CCAS de la Ville de Mérignac souhaite améliorer et mieux structurer l'ensemble de ces démarches et pérenniser ainsi ses actions. C'est dans la poursuite de ces objectifs que s'est inscrit le souhait du SPASAD d'intégrer en 2020 le programme « aidants aidés une qualité de vie à préserver » développé par la CARSAT.</p> <p>Après avoir validé le niveau 1 de la démarche, le SPASAD souhaite valider le niveau 2.</p> <p>Dans cette perspective et afin de valider les différents pré requis par la démarche il est nécessaire pour le SPASAD d'être soutenu afin d'être accompagné par un cabinet d'ergonomes, de pouvoir développer la mise en place d'aides techniques à destination des agents et d'animer et de fédérer les équipes agents du SPASAD autour de cette démarche globale de prévention.</p>
<p><b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b></p>	<p>Conçu par la Carsat Aquitaine, le programme « <a href="#">Aidants, Aidés, une qualité de vie à préserver</a> » sensibilise sur la prévention des risques au domicile pour les personnes aidées, leurs proches et les professionnels.</p> <p>La démarche vise à la mise en place de diagnostics à domicile réalisés soit par la structure d'aide à domicile, soit par des experts (ergothérapeutes ou kinésithérapeutes,) chez les personnes âgées. Ces diagnostics visent à <b>repérer des situations de vie et de travail à risques et la mise en œuvre d'actions de prévention et notamment le développement de l'utilisation d'aides techniques, tout en préservant l'autonomie de la personne âgée.</b></p> <p><b>L'action comporte des actions de sensibilisation des différents publics à la prévention des chutes à domicile, au repérage des risques, et à l'usage d'aides techniques adaptées aux besoins.</b></p> <p>Pour entrer dans ce programme de prévention les services d'aide à domicile doivent avoir préalablement structuré leur démarche de prévention et avoir atteint certains prérequis de prévention, dont notamment avoir renforcé l'accueil des nouveaux salariés ce qui permet de garantir une meilleure qualité de service auprès des personnes à domicile. Ce travail nécessitant l'expertise d'ergonomes a pour objectif opérationnel de valider les 5 prérequis permettant de s'inscrire dans la démarche développée par la CARSAT.</p> <p>Les salariés des structures ont suivi des formations sur le repérage des risques à domicile et sur l'utilisation adaptée et en sécurité des matériels.</p> <p>Grâce à la montée en compétence et à l'accompagnement dont elles bénéficient, les structures d'aide à domicile peuvent se doter de kits d'aides techniques leur</p>

	<p>permettant de présenter et de faire essayer rapidement aux aînés les aides techniques adaptées.</p> <p>Elles ont la capacité d'apporter un service supplémentaire aux séniors et sont porteuses d'un message global de prévention.</p> <p>L'objectif de l'accompagnement est de permettre au SPASAD d'aller au bout de la démarche et de trouver les stratégies et ressources afin de pérenniser les solutions mises en place.</p>
<p><b>PUBLICS</b></p>	<p>- personnes âgées et/ ou dépendantes, aidants familiaux  - salariés (direction, responsables secteurs, intervenants à domicile) des structures d'aide et/ou de soins à domicile, secteur public ou privé</p>
<p><b>TERRITOIRES</b></p>	<p>Commune de Mérignac</p>
<p><b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b></p>	<p>L'objectif de la prestation en ergonomie est d'accompagner les structures qui se sont engagées auprès de la CARSAT pour déployer les étapes du programme de prévention dans de bonnes conditions. Si le programme aidants/aidés à l'objectif premier de prévenir les conséquences des sur-sollicitations physiques et donc de prévenir les TMS, l'ensemble des risques professionnels sera cependant abordé entre autres, dans le cadre de la formalisation du document unique. La participation à ce dispositif s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité du service auprès des agents et des usagers.</p> <p>Cet engagement dans le programme a pour objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion de la santé et de la qualité de vie au travail.</li> <li>• Le maintien de la qualité de service rendu aux usagers, lié à la diminution de l'absentéisme.</li> </ul> <p>Afin de poursuivre ces objectifs le SPASAD s'appliquera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les bénéficiaires sur les risques de chutes et leurs conséquences ;</li> <li>• Promouvoir la mise en place de mesures de prévention (aménagement de l'habitat, aides techniques...) favorisant son maintien à domicile en sécurité pour lui et les intervenants. ;</li> <li>• Analyser les situations de vie et de travail qui posent un problème en termes de santé et sécurité pour le bénéficiaire et/ ou l'intervenant, les proches aidants</li> <li>• Faire converger les notions de qualité de service et de santé au travail</li> <li>• Promouvoir la prévention des risques professionnels et sensibiliser les structures d'aide et de soins à la personne au domicile</li> </ul>

<p><b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b></p>	<p><b>NOM DE LA STRUCTURE : SPASAD CCAS</b>  <b>Territoire : Mérignac</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de salariés formés - sensibilisés : 11</b>  Assistante administrative en charge de la prévention 1  Intervenantes à domicile <b>10</b></li> <li>• <b>Nombre de diagnostics complexes réalisés par les ergothérapeutes 21.</b></li> <li>• <b>Nombre d'aides techniques mis à la disposition des agents : 15</b></li> <li>• <b>Nombre d'actions de prévention auprès des bénéficiaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion théâtre – forum : <b>1</b></li> <li>• Visites ergothérapeutes pour mises en place et essais aides techniques.</li> <li>• Ateliers équilibre : <b>46</b> et cognition : <b>46</b></li> </ul> </li> </ul>
<p><b>PARTENAIRES (distinction des partenaires financiers)</b></p>	<p>ARS  Département.  CARSAT Aquitaine (Prévention des Risques professionnels et Action sociale), FNP de la CNRACL, OPCA,</p>
<p><b>MÉTHODOLOGIE ET DÉROULEMENT DE L'ACTION</b></p>	<p>Les étapes clés du programme, dont la mise en œuvre peut se faire avec le soutien d'un cabinet d'ergonomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De consolider l'organisation et le pilotage de ce projet de prévention, avec notamment la désignation et formation d'un référent aidants/aidés.</li> <li>✓ D'organiser la remontée des situations de vie et de travail qui nécessitent l'intervention de spécialistes (ergonomes, ergothérapeutes) pour les cas les plus complexes.</li> <li>✓ De se doter d'aides techniques adaptées pour les intervenantes au domicile et/ou les bénéficiaires afin de réduire la pénibilité des interventions au domicile tout en préservant l'autonomie des personnes aidées.</li> <li>✓ De sensibiliser /former les intervenantes à l'utilisation de ces aides techniques lors des transferts, de la mobilisation au lit, de la toilette et lors de l'utilisation de véhicules.</li> <li>✓ De promouvoir des actions de prévention des chutes et de l'amélioration de l'habitat favorisant la connaissance et l'accès aux aides techniques adaptées aux besoins des personnes accompagnées et facilitant le maintien à domicile en sécurité, notamment par l'organisation sur son territoire d'un théâtre forum « Trois Marches »,</li> <li>✓ D'évaluer les bénéfices pour les intervenants à domicile et les personnes à domicile, pour le service d'aide.</li> </ul>



**COÛT ET  
FINANCEMENT  
DE L'ACTION**

**Budget animation du programme :**

**1) Cabinet d'ergonomie :** 6,5 jours d'accompagnement individuel. Taux journalier x 6,5 jours = 1000€ x 6,5 jours = 6 500€ HT Total ttc = **7 800€**

**2) Temps passé par la structure pour animer le programme :** **5 000€**

**3) Théâtres forum = 3360€**

Total animation = **16 160€**

**Budget Aides techniques :**

Aides entretien logement = 5 Balais plats articulés avec manches télescopiques = **219, 82€**

Aides transfert et mobilisation = 9 Poignets d'appui de voiture Handibar **422,10€**

Equipement ergonomiques agents = 5 sacs à dos ergonomiques **630€**

Total aides techniques = **1271,92€**

**Budget Formations :**

Actions de formation afin de sensibiliser les agents à l'usage des aides techniques et au repérage des risques à domicile :

Formation AP ASD : 1 agents x 500€ = **500 €**

Formation APS ASD : 10 agents = **2475 €**

Total : **2 975€**

**Budget analyse des situations de travail et mise en place de solutions adaptées :**

**Visites à domicile :** \*Forfait Diagnostics complexes (21) = **9 450 €**

Forfait supplémentaire de 10 h / mois pour évaluation du domicile, essais d'aides techniques, réalisation de compte rendu pour les aménagements demandant des travaux accompagnement à la réalisation des travaux, la faisabilité et aux demandes de financement , temps de coordination et temps de réunion . 10h X 12 mois tarif horaire = 70,00 € = **8 400,00 €**

**Atelier Equilibre :** 10 participants (présence de deux ergothérapeutes) ,durée de l'atelier (45 minutes X2 ateliers soit 1h30) ,mise en place / rangement de l'atelier et déplacements (30 minutes) ,une fois par semaine sur 12 mois (hors congés Août et Noël)

Temps total par ergothérapeute : 2h

46 ateliers X 2h X 2 ergos 70,00 € = **12 880,00 €**

Atelier Cognitif : 10 participants (présence de deux ergothérapeutes)

46 ateliers X 1h30 X2 ergo 70,00 € = **9 660,00 €**

	<b>Reprise sur fonds dédiés :</b>
	Le dossier de financement La prévention en Actions (interventions d'ergothérapie 2021 /2022) présentant un solde positif de 3633€, cette somme sera intégrée au budget prévisionnel et soustraite à la participation demandée à la Conférence des Financeurs.

### 3- FICHE « Budget de l'action »

Les candidats doivent présenter un budget prévisionnel de l'action envisagée. Ce budget doit être détaillé, équilibré. Joindre un budget TTC de la totalité du projet.

***Pour tout renouvellement, la part de subvention non consommée en 2021 ou 2022 en raison de la crise sanitaire doit être inscrite en charges sur le compte 68, et en produits sur le compte 78 : reprise sur fonds dédiés.***

BUDGET DE L'ACTION			
CHARGES	Montant en euros	PRODUITS	Montant en euros
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Prestations de service, vente de produits finis de marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services Cabinet ergonomie Ergothérapeutes Formations Théâtre Forum	7 800 € 36 757 € 2 975€ 3360 €	Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Vente de marchandise	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures et petits équipements	1271,92€		
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74 - Subventions de fonctionnement</b>	
Sous-traitance générale		Conférence des Financeurs  Ergonome Aides techniques Formations Ergothérapeutes	<u>2340€</u> <u>635,96€</u> <u>1487,50€</u> <u>32 032 €</u>  <b><u>TOTAL</u></b> <b><u>36 495,46€</u></b>
Locations		Etat (Précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) )	
Entretiens et réparations		CNSA autres financements que Conférence des financeurs	
Assurance		ARS	
Documentation		Région	
Divers			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s)	
Publicité, publication, communication		communes	

Déplacements, missions		CARSAT Cabinet d'Ergonomie Valorisation temps animation Animation théâtre forum Aides techniques Formations Ergothérapeutes	5460€ 2000€ 3360€ 635,96€ 1487,50€ 4725€ <b>Total 17 668 ,46€</b>
Frais postaux et de télécommunication		MSA	
Services bancaires		AGIRC ARRCO	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		CPAM	
Impôts et taxes sur rémunération		CAF	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (programme)	
<b>64 - Charges de personnel</b>		entreprises	
Rémunérations du personnel	5000€		
Charges sociales du personnel			
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66 - Charges financières</b>		dont cotisations, dons manuel ou legs	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers 77- Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	3633€	<b>78- Reprise sur fonds dédiés</b>	3633€
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens, services, prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>60 796,92€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>60 796,92€</b>

## 4 – FICHE « Suivi et évaluation de l'action »

Il s'agit ici de présenter :

- L'organisation et les acteurs impliqués dans l'évaluation
- Les différentes étapes
- Le mode de diffusion des résultats

CRITÈRES	Qualificatif	Quantitatif
<i>Innovation (technologie, organisation, mise en œuvre)</i>	Dans le cadre du programme Aidants, Aidés de la CARSAT partenariat permettant à la fois de poursuivre la démarche de professionnalisation des agents du Spasad : soutien à la structuration de la prévention, au financement d'aides techniques et promotion de la santé et de la qualité de vie au travail.	Nombre de rencontres individuelles avec le Cabinet d'ergonomie.  Nombre de rencontres collectives avec le cabinet d'ergonomie.
<i>Atteinte des objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser la mise à jour des documents et prérequis de base en prévention avec un accompagnement du service prévention de la direction des ressources humaines.</li> <li>• Inscription du service dans une démarche continue de formation spécifique dédiée à la prévention pour l'ensemble des agents.</li> <li>• Systématiser les évaluations de terrain et la mise en place d'aides techniques à destination des agents intervenants.</li> <li>• Développer la sensibilisation et l'information des agents et des usagers en lien avec les bonnes pratiques.</li> </ul>	Nombre de prérequis validés. Nombre de documents mis à jour. Nombre de formations développées dans le cadre de la prévention des risques. Nombre d'agents formés
<i>Communication</i>	Informier la Conseil d'administration de la démarche et constituer un Comité de pilotage au sein de la collectivité	Nombre de rencontres et de diffusions.
<i>Economique</i>	Prévention de l'absentéisme. Prévention des risques musculo squelettiques	Nombre d'arrêts de travail Nombre d'arrêts liés à un accident du travail

<i>Autre</i>		
<i>Modalités de déploiement de l'action (dans quelle(s) condition(s) l'action est déployable, modélisable sur le territoire girondin)</i>	<p>Cette intégration dans un programme global de prévention facilite une meilleure diffusion de l'information à destination des usagers qui sont ainsi mieux informés et sensibilisés aux réalités de terrain des intervenants .La structuration de la prévention des risques professionnels peut être modélisée et permettre une base de travail et de réflexion dans le cadre du plan de lutte contre l'absentéisme développé par la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Mérignac. L'action ainsi portée contribue à renforcer la logique de structuration de la prévention pour d'autres secteurs de la collectivité.</p>	

## 5- FICHE « Certificat d'engagement »

Je soussigné ALAIN ANZIANI, en qualité de représentant(e) légal(e) ou délégataire de l'organisme porteur de projet désigné dans le présent dossier, ayant une qualité pour l'engager juridiquement, sollicite un financement du Conseil départemental de la Gironde au titre de la Conférence des Financeurs pour un montant de **36 495,46 €**, sur la base d'un coût total de **60 796,92 €** et pour la réalisation du projet **Accompagnement à la mise en œuvre du programme « Aidants, Aidés une qualité de vie à préserver » Carsat Aquitaine** décrit dans le présent dossier de demande de financement.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- La régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme porteur de projet ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

J'ai pris connaissance des principales obligations liées à un financement du Conseil départemental de la Gironde listées précédemment et m'engage à les respecter en cas d'octroi de la participation financière et ce, à compter de la date de début de l'opération, ainsi que toutes les clauses de la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de la Gironde

J'ai pris acte qu'à défaut, le service instructeur peut décider, dans les conditions fixées dans la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de la Gironde de mettre fin à la participation financière et exiger le reversement total ou partiel des sommes déjà versées.

Fait à ..... Le .....

Nom(s), prénom(s) et signature du ou de la représentant(e) légal(e) (ou son délégataire)

# ANNEXE

## Territoires de solidarité de la Gironde

